



Commune de Vidauban

Note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2019 principal et annexe

I / LE CADRE GENERAL

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget 2019 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

II / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET VILLE

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

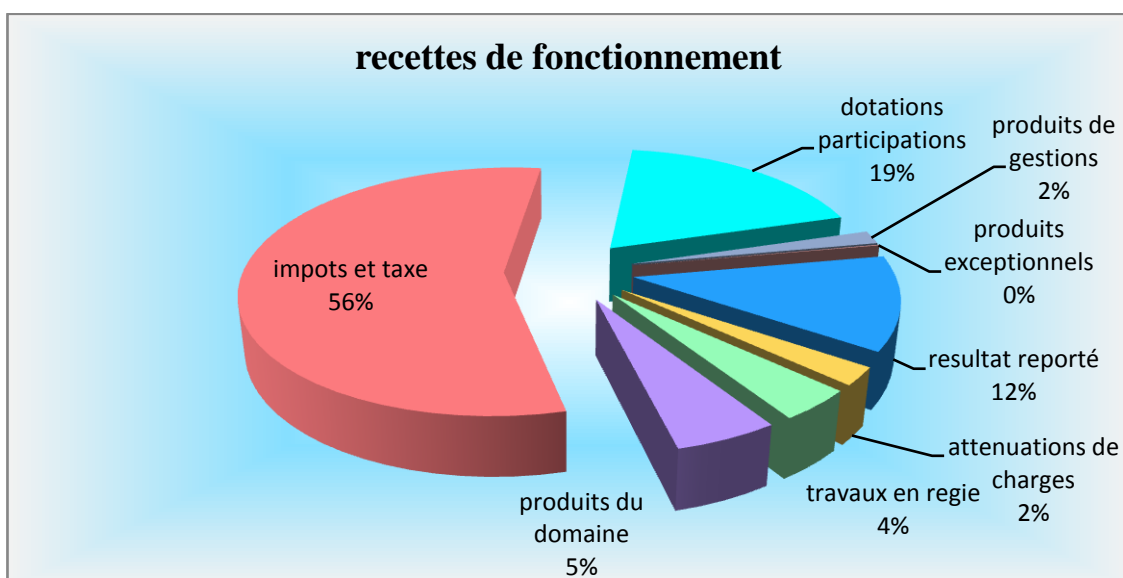
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurant des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille :

2.0 Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement attendues pour l'année 2019 représentent 12 872 577 €.

Nature de recettes	En millier d'euros
résultat reporté	1569
attenuations de charges	300
travaux en régie	516
produits du domaine	692
impôts et taxes	7192
dotations participations	2370
produits de gestions	220
produits exceptionnels	12



Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts et taxes (chapitre 73) :

Montant réalisé en 2018 : 7 433 426 €,

Montant prévu pour 2019 : 7 192 000 €.

Lors du vote du budget, le Conseil Municipal a fixé le taux des impositions concernant les ménages.

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	14.62	14.62
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22.05	22.05
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	113.92	113.92

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 6 270 000 €.

Les dotations versées par l'Etat (chapitre 74) :

Montant réalisé en 2018 : 2 465 376 €,

Montant prévu pour 2019 : 2 370 000 €

Le montant des dotations attendues de l'Etat (dotation de fonctionnement - dotation de péréquation et dotation de solidarité urbaine) n'est pas encore connu à la date du vote du budget. Elles ont été estimées à 2 105 000 €.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) :

Ces recettes correspondent aux facturations périscolaires, aux concessions dans le cimetière...

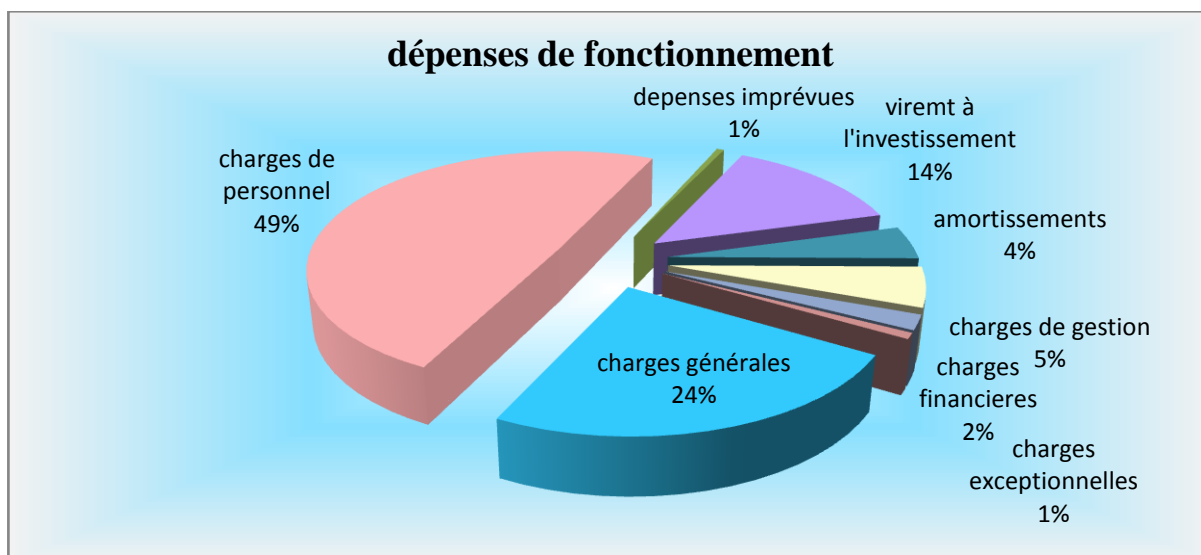
Montant réalisé en 2018 : 726 984 €

Montant prévu en 2019 : 692 500 €

2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les traitements et salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Nature des dépenses	En millier d'euros
Charges générales	3 078
Charges de personnel	6 350
Dépenses imprévues	70
Virement à l'investissement	1 750
Amortissements	574
Charges de gestion	690
Charges financières	256
Charges exceptionnelles	103



Les salaires représentent 49.3 des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 12 872 577 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

III / LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET VILLE

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

3.1 les recettes d'investissement

Diverses recettes abondent la section :

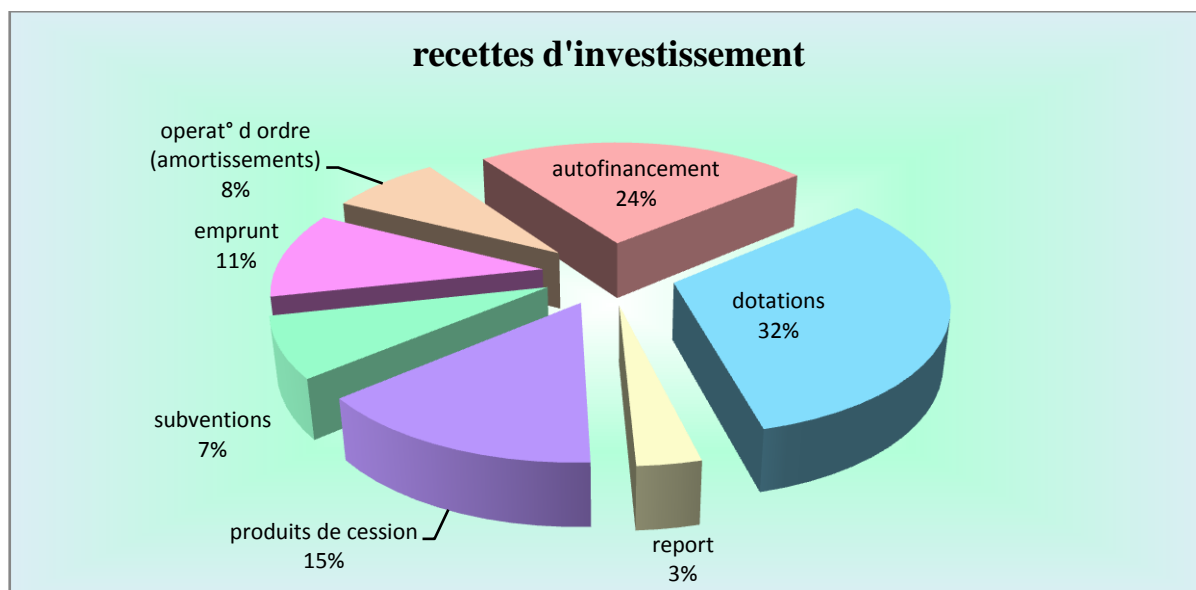
1/ l'autofinancement

2/ Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les dotations (comme le FCTVA...) les ventes de patrimoine et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus comme les subventions.

3/ la capitalisation de l'excédent de fonctionnement (1068)

4/ Le recours à l'emprunt

nature de recettes	en millier d'euros
dotations	2375
report	237
produits de cession	1083
subventions	562
emprunt	800
Opération d'ordre (amortissements)	574
autofinancement	1750



Pour financer ces projets, la Commune a déposé des dossiers de demandes de subvention :

Subventions de l'Etat :

- Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR) pour la création de salles associatives à Maximin Martin
- Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) pour l'école Auguste Carbonnel

Subvention de la Région :

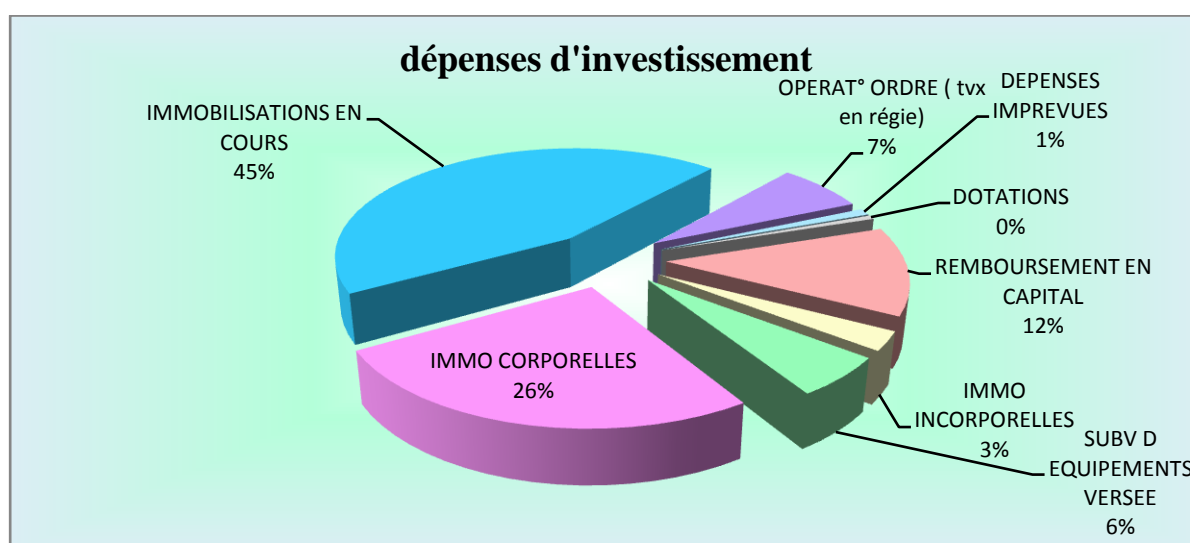
Fonds Régional d'Aménagement Territorial (FRAT) pour l'école Auguste Carbonnel

Subvention du Département: Parking ouest du parc de loisirs

3.2 les dépenses d'investissement

C'est l'ensemble des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

nature de dépenses	en millier d'euros
DOTATIONS	42
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	931
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	199
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEE	415
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 907
IMMOBILISATIONS EN COURS	3 300
OPERATION D'ORDRE (travaux en régie)	516
DEPENSES IMPREVUES	70



Le Budget Primitif 2019 prévoit les principaux projets suivants :

- Création de salles associatives Maximin Martin dans le local de l'ancien Ifaprix ;
- Travaux dans les écoles ;
- Démolition des immeubles de la Mairie en prolongement de la place Saint Roch ;
- Poursuite Opération cœur de ville : C. Gayol, Victoire et Garibaldi; parvis de l'église, Maximin Martin, C. Pellegrin ;
- Aménagement des abords du parc de loisirs : création du parking ouest et nettoyage de l'espace entre le Parc et l'Argens ;
- Aménagement Avenue de la Résistance (espace vert et poursuite liaison douce) ;
- Aménagement urbain du carrefour des rues du 8 mai 1945 et Marcel Pagnol suite à la démolition de l'ancienne perception ;
- Travaux de réfection de divers chemins et notamment, les Ribas, Mouresse, la Savoie, Châteauneuf, Moulinier, Jas de la Barre, Baumette, Carraire.

IV AUTRES ELEMENTS REMARQUABLES DU BUDGET VILLE

4.1 Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population	861.20
Produits des impositions directes / population	537.41
Recettes réelles de fonctionnement / population	924.53
Dépenses d'équipement brut / population	400.89
Encours de la dette / population	683.99
DGF / population	125.57
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	63.20
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement	101.80
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	43.40
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	74.00

4.2 Etat de la dette (hors emprunts nouveaux)

La dette pour 2019 devrait s'élever à 7 980 117 € en capital restant du

L'annuité sera de 1 091 529 €

Dont :

Capital : 889 955 €

Intérêts : 201 574 €

La dette communale compte 16 emprunts répartis entre 8 établissements prêteurs.

La structure de dette se compose de 95% de taux fixe et 5% de taux variables ce qui a pour effet une dette certes un peu rigide mais totalement sécurisée. Le taux moyen est de 2.63% et la capacité de désendettement est à moins de 4 années.

V / EN RESUME

LE FONCTIONNEMENT 2019

Dépenses	12 872 577 €
Recettes	12 872 577 €

L'INVESTISSEMENT 2019

Dépenses nouvelles	6 271 772 €
Restes à réaliser 2018	1 111 061 €
Total dépenses	7 382 833 €
Recettes nouvelles	6 855 633 €
Restes à réaliser	527 200 €
Total recettes	7 382 833 €

VI BUDGETS ANNEXES

Trois budgets annexes individualisent les dépenses et recettes de certaines compétences de la Commune : production et distribution d'eau, assainissement, parking payant Kergomard.

5.1 – budget de production et distribution d'eau

Ce budget rassemble les dépenses liées à l'exploitation de l'usine de production d'Entraigues et à la distribution de l'eau sur la Commune. Les charges de fonctionnement s'élèvent à 2 573 724.04 €. En baisse significative, le budget 2018 a du supporter l'achat de l'eau au Syndicat d'Entraigues, le temps de trouver une solution pour la station de pompage d'Entraigues. Le financement de ce budget est assuré essentiellement par la vente d'eau prévue pour 2019 à 1 982 000 €, une prévision ajustée sur la réalisation de 2018 qui était de 1 963 073.69 €.

Le virement à la section d'investissement est de 550 000 €. Les investissements prévus au BP sont conséquents (réseaux canalisation usine d'Entraigues) et s'élèvent à 3 576 955.39 € ; il conviendra donc de recourir à l'emprunt à hauteur de 500 000 € afin de compléter le financement.

5.2 – budget assainissement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 846 559.48 € contre 1 918 317.94 € en 2019. Ce budget est principalement financé par la redevance d'assainissement et les participations à l'assainissement collectif que l'on retrouve au chapitre 70 qui prévoit cette année 1 280 000 €. La gestion des ressources permet cette année encore de dégager un autofinancement nécessaire aux investissements à hauteur de 400 000 €.

Les dépenses d'investissement prévues pour 2019 sont de 3 442 376 € ; leurs financements seront pourvus pour la plus grande partie par l'autofinancement ci-dessus évoqué, le recours à l'emprunt pour 1 000 000 € et la capitalisation du fonctionnement (1068) pour 500 000 €.

5.3 – budget parking Kergomard

Les dépenses de fonctionnement pour 2019 sont de 73 466 € il est prévu un virement à la section de fonctionnement à hauteur de 10 000 € les charges du parking sont assurées par le produit des ventes à savoir 60 000 € le report de la section de fonctionnement de l'exercice antérieur permet de couvrir l'autofinancement prévisionnel.

Le parking rencontrant des avaries, des dépenses d'investissement sont à prévoir sur l'exercice 2019. C'est pourquoi cette année il est prévu une affectation de résultat de la section de fonctionnement de 30 000 € afin de faire face aux dépenses nouvelles. La section d'investissement s'équilibre donc à 98 935.87 €